



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2022**

Nombre de membres composant le Conseil 33
Nombre de membres présents à la séance 27
Nombre de membres représentés 5
Nombre de membres non représentés 1

Le mardi 12 avril 2022 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Monsieur Jean-Pierre AYOUB, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Monsieur Guillaume LEVANNIER, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Madame Murielle VILLETELLE, Monsieur Jérôme TAGNON donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Madame Sylvie MERCIER donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI, Monsieur Maxence GEORGEAUD donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Hélène DANESI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 6

BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 1er Adjoint au Maire délégué aux finances, aux ressources humaines et au logement

Mes chers collègues,

Conformément aux orientations présentées dans le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, le budget de la Ville a été construit sur les bases suivantes :

- la hausse des moyens pour les services publics,

- une augmentation des subventions versées aux associations,
- un soutien renouvelé et appuyé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- la poursuite d'un programme d'investissement important afin d'offrir un meilleur cadre de vie.

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2022 est équilibré en dépenses et en recettes à 57 082 698,69 €. Les prévisions du budget primitif intègrent les résultats de l'exercice 2021 que nous venons de reprendre par anticipation.

Compte tenu de la complexité des règles budgétaires et comptables, le choix est fait de reconduire une présentation similaire à celle des années précédentes afin de faciliter la lecture et les comparaisons.

Ce budget 2022 se décompose ainsi :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	13 833 736,61	15 397 271,37	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	3 064 733,90	741 354,06	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 759 845,08	
=		=	=	
Total de la section d'investissement (2)		16 898 470,51	16 898 470,51	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	40 184 228,18	36 591 532,56	
+		+	+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 592 695,62	
=		=	=	
Total de la section de fonctionnement (3)		40 184 228,18	40 184 228,18	
TOTAL DU BUDGET (4)		57 082 698,69	57 082 698,69	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibré en dépenses et en recettes à 40 184 228,18 €)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont constituées ainsi :

Chapitre	Budget 2020 BP+RC+DM	Budget 2021 Initial	Budget 2021 BP+RC+DM	Budget 2022 Propositions	variation BP 2022/BP2021	
					montants	en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 419 343,28	8 528 961,41	8 297 632,41	8 763 112,06	234 150,65	2,75%
012 CHARGES DE PERSONNEL	17 371 325,68	17 474 051,74	17 294 051,74	18 637 362,55	1 163 310,81	6,66%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	4 232 222,00	1 908 238,00	1 995 738,00	2 023 394,00	115 156,00	6,03%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 191 685,27	3 096 948,69	3 869 562,69	3 412 881,92	315 933,23	10,20%
Total des dépenses de gestion courante	33 214 576,23	31 008 199,84	31 456 984,84	32 836 750,53	1 379 765,69	4,45%
66 CHARGES FINANCIERES	301 315,23	236 170,85	236 170,85	213 588,18	-22 582,67	-9,56%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	46 456,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	-35 000,00	-100,00%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 562 347,46	31 289 370,69	31 738 155,69	33 060 338,71	1 322 183,02	4,23%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 555 563,54	3 711 132,96	3 711 132,96	4 305 665,47	594 532,51	16,02%
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	2 595 703,54	2 665 148,00	2 794 043,00	2 818 224,00	153 076,00	5,74%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	4 151 267,08	6 376 280,96	6 505 175,96	7 123 889,47	747 608,51	11,72%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 713 614,54	37 665 651,65	38 243 331,65	40 184 228,18	2 518 576,53	6,69%

Les charges à caractère général (chapitre 011)

8 763 112,06 €

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, ce chapitre comprend les dépenses

courantes de la Ville : les principaux contrats de prestation (chauffage, restauration scolaire, nettoyage...), les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou d'assurances.

Par comparaison au budget primitif de 2021, ce chapitre affiche une augmentation de 2,75 % (+ 234 K€).

Nous relèverons parmi les principales augmentations comprises dans ce chapitre :

Nature	Budget primitif 2021	Virements et DM 2021	Total Budgété 2021	Réalisé 2021	Budget proposé 2022	variation // budget primitif		commentaires
						en montants	en %	
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 934 148,74	-166 010,23	1 828 138,51	1 766 642,00	2 098 857,00	104 708,26	5,25%	Depuis fin février, la Ville a conclu un nouveau marché de restauration dans lequel elle a décidé d'augmenter globalement la part d'achat durable
6188 FRAIS DIVERS	172 146,00	-24 429,21	147 716,79	105 778,15	252 856,00	80 710,00	46,86%	Développement des animations confiées à des prestataires extérieurs : sensibilisation des élèves à la LSF, reprise des animations jeunesse, animations de la ludothèque (Fête du jeu) etc.
617 ETUDES ET RECHERCHES	76 450,00	7 733,38	84 183,38	46 807,22	125 467,50	49 017,50	64,12%	Diagnostic territorial avant signature du nouveau contrat avec la CAF, audit avant modernisation de la politique tarifaire
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	90 475,00	-5 575,00	84 900,00	64 916,56	124 086,00	33 611,00	37,15%	Renforcement de l'enveloppe consacrée aux formations payantes, suite au désengagement du CNFPT
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	36 680,00	9 061,80	45 741,80	42 553,69	63 458,00	26 778,00	73,00%	Publication des annonces de mise en concurrence pour les nouveaux marchés, notamment les marchés de travaux
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	632 500,00	94 808,53	727 308,53	707 630,92	863 000,00	20 900,00	2,46%	Suite à une modification de fournisseur, le chauffage est intégré aux coûts d'électricité
60621 COMBUSTIBLES	217 600,00	-105 724,29	111 875,71	108 851,53	8 000,00			
Augmentations supérieures à 20 000 €						315 724,76		

Ces augmentations sont en partie compensées par des baisses d'autres comptes :

Nature	Budget primitif 2021	Virements et DM 2021	Total Budgété 2021	Réalisé 2021	Budget proposé 2022	variation // budget primitif		commentaires
						en montants	en %	
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	99 868,00	-25 140,18	74 727,82	44 154,08	76 934,00	-22 934,00	-22,96%	Ce poste est rajusté à la baisse mais la Ville continue à fournir largement des masques, produits d'entretien et autres gels hydroalcooliques dans le cadre de la crise sanitaire aux écoles et aux agents municipaux
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	73 715,00	-34 092,16	39 622,84	31 277,52	45 615,00	-28 100,00	-38,12%	Dépense imprévisible par excellence. Le nombre de contentieux a diminué au cours des derniers mois
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	608 850,00	340,00	609 190,00	684 511,77	572 270,00	-36 580,00	-6,01%	L'enveloppe reprend son niveau d'avant la crise sanitaire
615221 ENTRETIEN DES BATIMENTS PUBLICS	585 385,00	-23 890,45	561 494,54	490 869,00	474 715,76	-82 701,24	-13,62%	Enveloppe consacrée aux dépenses de petit entretien des bâtiments en baisse, mais hausse de l'enveloppe consacrée aux "gros" travaux
6288 AUTRES FRAIS DIVERS	21 600,00	-8 953,12	12 646,88	6 975,36	49 568,00			La hausse sur le 6288 est liée à un changement comptable la télésurveillance des bâtiments a été retirée des frais d'entretien
Baisses supérieures à 20 000 €						-170 315,24		

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

18 637 362,55 €

Premier poste budgétaire des dépenses de fonctionnement, les charges de personnel augmentent de 1 163 310,81 € (+ 6,66 %) par rapport au budget primitif 2021.

C'est la conséquence de plusieurs facteurs :

- Départs annoncés : - 325 371 €

14 départs d'agents sont prévus en 2022 : 1 au Logement, 1 à la Reprographie, 2 à la Bibliothèque, 1 au Guichet unique, 1 au Périscolaire, 1 aux NTIC, 1 aux RH, 1 à l'ex-ophlm, 1 aux Espaces verts, 3 à la Petite enfance et 1 au CCAS.

3 de ces postes ne feront l'objet d'aucun remplacement, celui à l'ex-ophlm et deux des trois postes à la Petite enfance (1 auxiliaire de puériculture déjà remplacée et 1 assistante maternelle).

- Créations de poste : + 258 371 €

Les créations de poste concerneront les Services à la population (Affaires culturelles, Guichet unique, Enseignement, Jeunesse), les NTIC, les RH, les Sports, le Garage et le service Superstructures.

A noter : l'obligation de budgéter 2 postes pour un agent à placer en surnombre (détachement non renouvelé) et un agent de l'ex-ophlm à réintégrer pour un reclassement.

- Remplacements suite à départ : + 821 226 €

Au-delà du remplacement des départs prévus, il reste 16 recrutements à pourvoir suite à des départs ayant eu lieu en 2020 et 2021. Ces recrutements concernent la Police municipale, la direction de services à la population, la Jeunesse, les Affaires juridiques, la régie Voirie et les services Infrastructures, Superstructures, Urbanisme, Sports et Petite enfance.

- Remplacements suite à absence temporaire : + 96 143 €

S'agissant des remplacements suite à absence temporaire (congé maternité, congé maladie), la priorité est donnée aux absences dans les services en contact direct avec la population ou qui sont déjà en tension : Enseignement, Guichet unique, régie Propreté, RH, Logistique et Culture.

- Revalorisations salariales (avancements, promotions, titularisation, évolutions réglementaires, régime indemnitaire, participation à la protection sociale complémentaire) : +160 317€

Cette enveloppe tient compte à la fois des évolutions de carrières des agents (à l'ancienneté et au mérite), des impacts de la mise en place du RIFSEEP, de la mise en place du Forfait Mobilité et de l'indemnité d'inflation. A l'occasion de la mise en place du RIFSEEP, Monsieur le Maire a décidé de revaloriser de 2 % le régime indemnitaire de l'ensemble des agents municipaux.

A noter : L'indemnité inflation fait l'objet d'un remboursement par l'Etat, budgété en recettes au chapitre 013.

- Evolutions réglementaires : + 72 000 €

Cette enveloppe concerne les mesures réglementaires telles que l'évolution du taux de cotisation à l'assurance statutaire, les frais pédagogiques des apprentis recrutés et le redressement lié au contrôle URSSAF de 2021

- Effet « année pleine » des mesures RH prises en 2021 (recrutements, revalorisations) : + 274 758 €

Ce coût traduit l'impact en 2022 des recrutements, départs, évolutions de carrières, revalorisations salariales et évolutions réglementaires (SMIC, taxe apprentissage, reclassement agents catégorie C, plan Ségur 2, etc...) ayant eu lieu en 2021.

Atténuations de produits (chapitre 014)

2 023 394,00 €

Ce chapitre regroupe les deux principaux prélèvements que la Ville subit sur ses recettes :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour un montant constant de 1 436 394 €, montant constant depuis 2014.
- Dans le cadre de la péréquation horizontale, c'est-à-dire entre collectivités, la Ville va voir ses recettes diminuées du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) à verser à l'EPT Paris Est Marne et Bois. Le budget prévoit un montant de 530 000 € en 2022, compte tenu des augmentations constantes des années précédentes (montant exact encore inconnu).

Au budget 2022, compte tenu des montants dépensés en 2021, sont également inscrits des montants prévisionnels au titre du prélèvement SRU (7 000 €) et au titre du reversement des amendes de police (50 000 €).

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

3 412 881,92€

Ce chapitre est en hausse de 10,2 % par rapport au budget primitif 2021

- **Des moyens importants pour le fonctionnement du CCAS : 888 813,29 €**

En matière de solidarités, la Ville continuera à affirmer en 2022 son soutien aux Joinvillais les plus fragiles par le versement au CCAS, l'instrument de sa politique sociale, d'une subvention d'équilibre d'un montant constant par rapport à celui de 2021. Cette subvention permettra au

CCAS de disposer de la marge de manœuvre financière adéquate pour mener des actions ciblées et bien adaptées aux besoins conjoncturels des usagers.

- Le **soutien aux associations locales** en hausse pour un montant total de 1 000 471,26 €, notamment :
 - pour les associations sportives : 340 500 €
 - pour la Maison Kangourou : 290 000 €
 - pour la Maison Bleue au titre de la compensation financière pour contrainte de service public prévue dans le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris : 94 450 €
- La participation au financement du Service d'Incendie évaluée à 364 891 € (+ 30 000 € par rapport à 2021)
- Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT inscrit pour un montant de 580 000 € (montant 2021).
- La subvention de 105 652 € versée au budget annexe du cinéma (constante)

Dans ce chapitre sont également inscrits :

- les indemnités, cotisations et frais des élus : 245 000 €
- les redevances informatiques et renouvellements de logiciels : 115 576,40 €
- la contribution Vélib/autolib : 35 700 €
- les admissions en non valeurs et créances non éteintes : 25 942 €
- les frais de scolarité des enfants joinvillais scolarisés hors commune : 13 824 €
- la participation aux tarifs payés par les joinvillais à la piscine de Nogent : 5 000 €

Les charges financières (chapitre 66) 213 588,18 €

Ce chapitre est en forte baisse (- 10 %) par rapport au BP 2021, compte tenu de la baisse de l'encours de dette en 2020 et 2021. Ces charges financières représentent un faible poids dans le total des dépenses de fonctionnement (0,64%).

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) 10 000,00 €

Ce chapitre ne comprend plus que l'annulation des titres des années antérieures.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 2 818 224,00 €

Il s'agit des dotations aux amortissements qui constatent annuellement la dépréciation des biens. Compte tenu des nouvelles règles d'amortissement issues de la nomenclature M57, ce montant sera nécessairement augmenté par décision modificative, en fin d'année, pour tenir compte des amortissements *au prorata temporis* des acquisitions réalisées en 2022.

Virement à la section d'investissement (compte 023) 4 305 665,47 €

L'ensemble de ces recettes et charges de fonctionnement permet de prévoir un virement au profit de la section d'investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

220412_6

Chapitre	Budget 2019 BP+RC+DM	Budget 2020 BP+RC+DM	Budget 2021 Initial	Budget 2022 Propositions	variation BP 2022/BP2021	
					montants	en %
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	200 000,00	360 000,00	160 000,00	147 300,00	-12 700,00	-7,94%
70 PRODUITS DES SERVICES	3 659 062,00	3 553 791,00	3 814 653,00	4 079 069,38	264 416,38	6,93%
73 IMPÔTS ET TAXES	26 368 964,00	27 101 580,00	25 533 638,00	27 344 072,00	1 810 434,00	7,09%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 242 298,83	5 476 549,78	5 520 231,92	4 702 161,18	-818 070,74	-14,82%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	467 932,00	426 485,00	348 635,00	290 138,00	-58 497,00	-16,78%
Total des recettes de gestion courante	35 938 256,83	36 918 405,78	35 377 157,92	36 562 740,56	1 185 582,64	3,35%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	2 770,83	0,00	0,00	0,00	
78 REPRISE DE PROVISION	0,00	0,00		0,00	0,00	
Total des recettes réelles de fonctionnement	35 938 256,83	36 921 176,61	35 377 157,92	36 562 740,56	1 185 582,64	3,35%
042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	5 382,40	792 437,93	25 031,00	28 792,00	3 761,00	15,03%
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	5 382,40	792 437,93	25 031,00	28 792,00	3 761,00	15,03%
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	2 263 462,73	3 592 695,62	1 329 232,89	58,73%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 943 639,23	37 713 614,54	37 665 651,65	40 184 228,18	2 518 576,53	6,69%

Les atténuations de charges (chapitre 013)

147 300,00 €

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en baisse pour l'exercice 2022 (- 12 700 €).

Il s'agit d'une part du remboursement, dans le cadre de notre contrat d'assurances, des dépenses de personnel supportées par la ville durant les absences justifiées des agents pour un montant total de 110 000 €.

Il s'agit d'autre part du remboursement par l'État de l'indemnité inflation versée en février à 373 agents.

Enfin, la Ville ne perçoit plus le rabais appliqué par le titulaire du marché relatif aux travaux neufs et d'entretien de la voirie. Il était prévu que des rabais soient appliqués à la fois sur le volume des commandes et sur le montant des travaux payés annuellement. Ce montant était estimé à 50 000 € pour la période 2020-2021.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

4 079 069,38 €

Les recettes inscrites dans ce chapitre sont en hausse de 264 K€ par rapport au BP 2021.

Il s'agit :

- des recettes scolaires (cantine, soir, études, classes) : 1 180 000 €
- des recettes des accueils de loisirs (mercredi et vacances) : 410 000 €
- des recettes des crèches : 284 400 €
- des recettes de l'école municipale des arts : 215 074 €

La Ville perçoit également :

- le remboursement des frais de personnel par les budgets annexes et par le CCAS pour 951 200 €
- les droits de stationnement payant estimés à 420 000 €
- les droits de voirie pour 185 000 €

Les recettes fiscales (chapitre 73)

27 344 072,00 €

Ce chapitre est en forte hausse (+ 1 810 000 €) compte tenu de l'augmentation des valeurs locatives calculée par les services fiscaux pour 2022 (+ 3,4%).

Il convient également de déduire de ce montant les dépenses inscrites au chapitre 014 « atténuations de produits » mentionnées auparavant. La Ville percevra effectivement **25 320 678 €**.

- **Les impôts dits « ménages » : 21 507 806 €**

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Ville ne perçoit plus que les taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel, la part départementale de ces taxes est désormais versée à la Ville, augmentée d'un

coefficient correcteur.

Pour la huitième année consécutive, la Ville n'augmentera pas ses taux de taxes foncières sur le bâti (40,67 %) et sur le non bâti (36,27 %).

Compte tenu des bases notifiées par les services fiscaux, c'est un montant de 21 507 806 € qui est attendu.

- **l'Attribution de Compensation versée par la Métropole du Grand Paris**

Pour les communes isolées, l'attribution de compensation versée par la Métropole est égale à la somme de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), des Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TATFPNB) et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOT.

Cette somme est diminuée du coût net des charges transférées et majorée de la DCPS (dotation de compensation relative à la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C (V, 2°, 2ème alinéa) du code général des impôts.

	Montant inscrit
CVAE	577 321 €
CFE	974 968 €
IFER	16 340 €
TASCOT	65 843 €
TATFPNB	1 939 €
Dotation de la compensation de la part salaire (DCPS)	1 955 558 €
Rôles supplémentaires	301 546 €
Transfert de charges CLECT	- 2 250 €
TOTAL	3 891 266,00 €

- **Les autres recettes fiscales :**

La Ville prévoit de recevoir également :

- les droits de mutation : 1 640 000 €

Ce montant est en hausse par rapport au BP 2021 (+ 100 K€), ajusté au regard du montant perçu en 2021.

- la taxe sur l'électricité : 305 000 €

Ce montant est également en hausse par rapport au BP 2021 (+ 25 K€), ajusté au regard du montant perçu en 2021.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

4 702 161,18 €

Ce chapitre est en baisse (- 821 K€) et comprend les recettes suivantes :

- La dotation globale de fonctionnement : 2 680 000 € (en l'absence de notification à ce jour,

c'est le montant 2021 qui a été inscrit)

- La dotation nationale de péréquation : 105 000 € (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant 2021 qui a été inscrit)
- Les compensations des dégrèvements fiscaux accordés par l'État à certains contribuables : 80 000 € (en l'absence de notification à ce jour, c'est le montant 2021 qui a été inscrit)
- Le Fonds de Compensation pour la TVA concernant certaines dépenses d'entretien des bâtiments: 100 000 €
- Les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches et le service périscolaire : 1 664 000 €

D'autres subventions sont prévues, par exemple : dotation pour l'organisation des élections (10 700 €), dotation pour les titres sécurisés (20 710 €), pour les emplois d'avenir (10 000 €), pour les apprentis (9 000 €), etc.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) 290 138,00 €

Les recettes issues de ce chapitre sont en baisse de 58 K€, principalement en raison de la vente du Rocher fleuri en 2021.

Elles correspondent notamment :

- aux revenus des immeubles municipaux : loyers versés par la Résidence Jaurès (134 000 €), par les occupants des places du parking des Canadiens (18 000 €) et de la boutique éphémère (13 000 €)
- aux locations des salles municipales : 16 500 €
- à la redevance versée par la Maison bleue pour les berceaux d'entreprises prévus dans le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la Crèche des Petits Chéris (64 000 €).

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (chapitre 042) 28 792,00 €

Ce chapitre comprend la reprise des subventions d'équipement perçues. Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement (chapitre 040).

Excédent de fonctionnement reporté (compte 002) 3 592 695,62 €

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la Ville a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2021 et affecté une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement. Le solde reste donc sur la section de fonctionnement comme une recette.

*En conclusion, la section de fonctionnement dégage en 2021 une capacité d'autofinancement prévisionnelle¹ de **7 095 097,47 €** au profit de la section d'investissement.*

SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 16 898 470,51 €)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

¹ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

Chapitre	Budget 2020 BP+RC+DM	Budget 2021 BP+RC+DM	Budget 2022 Reports	Budget 2022 Propositions	Budget 2022 Total	variation BP 2022/BP2021	
						montants	en %
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	992 964,47	816 680,09	242 497,79	1 280 380,00	1 522 877,79	706 197,70	86,47%
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	491 763,60	766 172,58	0,00	161 907,00	161 907,00	-604 265,58	-78,87%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 043 134,02	8 126 880,35	1 285 443,98	6 532 882,11	7 818 326,09	-308 554,26	-3,80%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 186 346,10	3 563 089,70	1 536 792,13	1 094 325,00	2 631 117,13	-931 972,57	-26,16%
160025 - GUICHET UNIQUE	308 653,38	101 625,23		34 087,49	34 087,49	-67 537,74	-66,46%
160026 - ACCESSIBILITE	163 574,59	417 087,24		593 873,47	593 873,47	176 786,23	42,39%
220011 - VIDEOPROTECTION				902 985,00	902 985,00	902 985,00	
Total des dépenses d'équipement	11 186 436,16	13 791 535,19	3 064 733,90	10 600 440,07	13 665 173,97	-126 361,22	-0,92%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	1 265,00	0,00	0,00	0,00	-1 265,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 474 828,98	2 608 886,59	0,00	2 736 619,97	2 736 619,97	127 733,38	4,90%
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 050,00	10 050,00	0,00	10 000,00	10 000,00	-50,00	-0,50%
Total des dépenses financières	2 484 878,98	2 620 201,59	0,00	2 746 619,97	2 746 619,97	126 418,38	4,82%
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	4 140,85	4 000,00		10 000,00	10 000,00	6 000,00	150,00%
Total des dépenses réelles	13 675 455,99	16 415 736,78	3 064 733,90	13 357 060,04	16 421 793,94	6 057,16	0,04%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	792 437,93	164 355,00	0,00	28 792,00	28 792,00	-135 563,00	-82,48%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 960 962,08	1 690 329,75	0,00	447 834,57	447 834,57	-1 242 445,18	-73,50%
Total des dépenses d'ordre	2 753 400,01	1 854 684,75	0,00	476 676,57	476 676,57	-1 378 008,18	-74,30%
001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 129 951,77	480 366,62	0,00	0,00	0,00	-480 366,62	-100,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 558 807,77	18 750 788,15	3 064 733,90	13 833 736,61	16 898 470,51	-1 852 317,64	-9,88%

Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) – hors opérations

1 522 877,79 €

Ce chapitre comprend un montant de 1 280 380 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 242 497,79 € de restes à réaliser de l'année 2021.

Parmi ces nouvelles dépenses inscrites, on peut noter :

- la réalisation d'études avant les travaux dans les écoles, notamment l'école Jean-Jacques Gressier (98 000 €), l'école Parangon (30 000 €)
- les frais d'études avant les travaux du nouveau Centre technique municipal (70 000 €), le stade Garchery (100 000 €) et le nouveau gymnase (70 000 €)
- la réalisation des études dans le cadre du programme de rénovation des voiries et espaces publics (214 300 €)
- les logiciels : 189 100 €, ainsi que pour le plan numérique maternelle : 50 000 €

Parmi les restes à réaliser 2021, il y a notamment :

- les frais de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de réseaux de l'impasse Brétigny : 64 444 €
- les études avant travaux du CTM : 35 975 €
- les études avant travaux de l'école Parangon : 26 100 €
- les frais de maîtrise d'oeuvre du Jardin Jacques Chirac : 22 167 €

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204)

161 907,00 €

En complément des investissements réalisés par la Commune, le budget prévoit le versement de subventions d'investissement, notamment :

- la subvention à la Brigade des sapeurs-pompiers pour l'achat de mobilier et la construction de casernes : 70 182 €
- l'acquisition de vélos à assistance électriques par les particuliers Joinvillais pour 50 000 €
- la poursuite du programme de subventionnement des lits en EHPAD de la Résidence Abbaye des Bords de Marne pour 31 000 €

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) – hors opérations

7 818 326,09 €

Ce chapitre comprend un montant de 6 532 862,11 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 1 285 443,98 € de restes à réaliser de l'année 2021.

Parmi les nouvelles dépenses inscrites, il s'agit notamment :

- des travaux de l'Hôtel de ville : 160 000 €
- la réfection de la cour de l'école maternelle de Polangis : 278 300 €
- les travaux et mobilier dans les écoles : 912 000 €, les crèches : 265 000 €, les équipements culturels : 368 000 €
- l'équipement des services (mobilier, informatique, véhicules etc.) : 824 000 €
- les travaux de l'avenue Ratel /rue Moret : 775 000 €
- les travaux d'éclairage public : 503 000 €

Les immobilisations en cours (Chapitre 23) – hors opérations

2 631 117,13 €

Ce chapitre comprend un montant de 1 094 325 € de dépenses nouvelles, auquel il convient d'ajouter les 1 536 792,13 € de restes à réaliser de l'année 2021.

Il s'agit notamment :

- des travaux du jardin Jacques Chirac : 408 900 € auquel on ajoute les 916 066 € de reports de 2021
- des travaux au cimetière : 482 425 € auquel on ajoute les 75 428 € de reports de 2021
- des travaux de la passerelle La belle équipe : 300 000 €
- des travaux de requalification de l'impasse Brétigny : reports de 385 870 €
- de la fin des travaux villa de l'Etoile : reports de 71 534 € et rue Nouvelle : reports de 73 850 €
- de la fin des travaux quai de la marne : reports de 50 838 €

Pour information, il est précisé que seuls sont inscrits dans ce chapitre les travaux qui sont susceptibles de durer au-delà du 31 décembre de l'année.

Les opérations spécifiques

Comme les années précédentes, une partie des dépenses d'investissement est isolée dans des « opérations » budgétaires afin de les rendre plus lisibles et de dépasser la présentation habituelle par chapitre.

Il s'agit des opérations suivantes :

- **Opération « Guichet unique de l'Hôtel de Ville » (n°160025)** **34 087,49 €**

En 2022 est inscrit le solde de l'opération pour payer les dernières factures.

- **Opération « Travaux Agenda Accessibilité Programmée » (n°160026)** **593 873,47 €**

Une nouvelle enveloppe est inscrite pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

- **Opération « Extension du réseau de vidéoprotection » (n°220011)** **902 985,00 €**

Une délibération dédiée est consacrée à la description de cette opération dans le cadre de l'adoption d'une autorisation de programme.

Ces trois opérations sont également des autorisations de programme et font, à ce titre, l'objet d'une délibération distincte au présent conseil.

Le remboursement du capital de la dette (Chapitre 16)

2 736 619,97 €

Ce chapitre intègre des dépenses suivantes :

- Le remboursement des emprunts (en capital) : 1 469 720,98 €
- Le remboursement partiel de l'emprunt à crédit renouvelable : 219 014,42 €

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir également les crédits nécessaires à la mobilisation de cet emprunt à court terme, qui permettrait de faire des tirages et des remboursements tout au long de l'année. Ce montant correspond au maximum disponible (447 884,57 €) et est également inscrit en recette d'investissement.

Enfin, ce chapitre inclut une somme prévisionnelle qui pourra permettre de rembourser de façon anticipée certains emprunts si cela s'avérait pertinent (600 000 €).

Les autres immobilisations financières (Chapitre 27) 10 000,00 €

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de cautions.

Les opérations pour compte de tiers (Chapitre 45) 10 000,00 €

Ce chapitre prévoit l'éventuelle réalisation de travaux pour un tiers (par ex. travaux urgents de sécurisation d'un bâtiment privé).

Opérations d'ordre (chapitre 040) 28 792,00 €

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en recettes de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (chapitre 041) 447 884,57 €

Dans ce chapitre sont inscrites des prévisions budgétaires qui ont leur pendant en recettes d'investissement. Il est donc financièrement neutre.

Il s'agit des écritures nécessaires à la mobilisation de notre emprunt à crédit renouvelable déjà évoqué ci-dessus au chapitre 16.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Chapitre	Budget 2020 BP+RC+DM	Budget 2021 Total	Budget 2022 Reports	Budget 2022 Propositions	Budget 2022 Total	variation BP 2021/BP2020	
						montants	en %
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 374 574,41	1 080 396,59	741 354,06	274 058,00	1 015 412,06	-294 177,82	-21,40%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 399 303,29	657 467,75		447 884,57	447 884,57	-2 741 835,54	-80,66%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 370,02	0,00		0,00	0,00	-1 370,02	-100,00%
Total des recettes d'équipement	4 775 247,72	1 737 864,34	741 354,06	721 942,57	1 463 296,63	-3 037 383,38	-63,61%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 440 000,00	3 050 150,00		1 780 000,00	1 780 000,00	610 150,00	25,01%
1068 EXCEDENT FONCTIONNEMENT N-1	4 429 888,96	1 699 268,10		1 563 534,76	1 563 534,76	-2 730 620,86	-61,64%
26 PARTICIPATIONS FINANCIERES	0,00	0,00		20,00	20,00	0,00	#DIV/0!
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000,00	2 000,00		10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	4 062 000,00		3 740 000,00	3 740 000,00	-4 062 000,00	
Total des recettes financières	6 871 888,96	8 813 418,10		7 093 554,76	7 093 554,76	1 941 529,14	28,25%
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	4 000,00		10 000,00	10 000,00	4 000,00	
Total des recettes réelles	11 647 136,68	10 555 282,44	741 354,06	7 825 497,33	8 566 851,39	-1 091 854,24	-9,37%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 555 563,54	3 711 132,96		4 305 665,47	4 305 665,47	2 155 569,42	138,57%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	2 595 703,54	2 794 043,00		2 818 224,00	2 818 224,00	198 339,46	7,64%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 760 404,01	1 690 329,75		447 884,57	447 884,57	-70 074,26	-3,98%
Total des recettes d'ordre	5 911 671,09	8 195 505,71	0,00	7 571 774,04	7 571 774,04	2 283 834,62	38,63%
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	759 845,08	759 845,08	0,00	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 558 807,77	18 750 788,15	741 354,06	16 157 116,45	16 898 470,51	1 191 980,38	6,79%

Les subventions d'investissement (chapitre 13) 1 015 412,06 €

Ce chapitre comprend 274 058€ de recettes nouvelles, ainsi que 741 354,06 € au titre des restes à réaliser de 2021.

Les subventions sont notamment les suivantes :

- pour la construction du préfabriqué à l'école La Fontaine, de la part de l'Etat : 318 000 €
- pour la réalisation du cimetière paysager, de la part de l'Etat : 260 000 €
- pour le jardin Jacques Chirac, de la part de la région Ile-de-France : 160 000 €
- pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public, de la part du SIPPEREC : 83 000 €
- pour les purificateurs d'air et les capteurs de CO2, de la part de la région Ile-de-France : 58 000 €
- pour l'achat de voitures électriques (bonus écologiques) : 25 000 €

Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 447 884,57 €

Il s'agit uniquement des écritures liées à l'éventuel remboursement de l'emprunt revolving, dont le capital restant dû s'élève à 447 884,57 €, également inscrit en dépense d'investissement au chapitre 16 et aux chapitres 041.

En effet, aucun nouvel emprunt n'est nécessaire en 2022.

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068) 1 780 000,00 €

Ce chapitre regroupe :

- le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) : 1 500 000 € au titre des dépenses de l'année 2021
- les taxes d'aménagement : 280 000 € (montant perçu en 2021).

Les participations financières (Chapitre 26) 20,00 €

Il s'agit du rachat de la part sociale par la Caisse d'épargne présenté à ce même conseil.

Les autres immobilisations financières (Chapitre 27) 10 000,00 €

Ce chapitre prévoit l'éventuel versement de de cautions.

Les produits des cessions d'immobilisations (Chapitre 024) 3 740 000,00 €

Plusieurs cessions sont prévues en 2022 :

- la parcelle située quai de la Marne / rue Nouvelle : 930 000 €
- la parcelle dite « Dépôt Lurot » 26 avenue de Joinville : 450 000 €
- le bâtiment dit « L'Horloge » 99 quai de la Marne : 2 350 000 €

Les opérations pour compte de tiers (Chapitre 45) 10 000,00 €

Pendant du chapitre inscrit en dépenses d'investissement, ce chapitre prévoit le remboursement par un tiers des travaux que la Ville serait amenée à réaliser à sa place (par ex. travaux urgents de sécurisation d'un bâtiment privé).

Le virement depuis la section de fonctionnement (compte 021) 4 305 665,47 €

C'est le pendant budgétaire du compte 023.

Opérations d'ordre (chapitre 040)**2 818 224,00 €**

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en dépenses de fonctionnement.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)**447 884,57 €**

Ce chapitre est le pendant des écritures inscrites en dépenses d'investissement (041).

Le résultat d'investissement reporté (compte 001)**759 845,08 €**

Conformément à la délibération présentée à ce même conseil, la Ville a repris par anticipation les résultats de l'exercice 2021 et notamment l'excédent de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement 2021 (compte 1068)**1 563 534,76 €**

Grâce aux délibérations précédentes relatives à la reprise anticipée des résultats 2021 et à leur affectation, le budget 2022 intègre une partie de l'excédent de la section de fonctionnement réalisé en 2021.

Je vous propose donc d'adopter le budget principal pour l'exercice 2022.

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M57 - articles L2311-5 et R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2022 avec reprise anticipée des résultats 2021 - Note de présentation annexée au BP 2022

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 04/04/2022

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	24	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Brahim BAHMAD (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Laurent OTTAVI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jérôme TAGNON (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Stéphanie BRANCO (liste "joinville avec vous"), Monsieur Olivier LAVIGNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Frédéric GOMES (liste "joinville avec vous"), Madame Murielle VILLETELLE (liste "joinville avec vous"), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Pierre AYOUB (liste "joinville avec vous"), Madame Séverine DOS SANTOS (liste "joinville avec vous"), Monsieur Julien KARAM (), Monsieur Guillaume LEVANNIER (liste "joinville avec vous"), Madame Laura MANACH (liste "joinville avec vous")
Contre	8	Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Philippe PLATON (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI (liste "un nouvel horizon avec les joinvillais"), Monsieur Jean-François CLAIR (liste "j'ai j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Madame Sylvie MERCIER (liste "j'ai j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Maxence GEORGEAUD (liste "j'ai j'agis j'innove pour joinville-le-pont"), Monsieur Tony RENUCCI (liste "j'ai j'agis j'innove pour joinville-le-pont")

Article 1^{er} : Adopte, par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022, ci-annexé, arrêté à la somme de :

- en recettes : 57 082 698,69 €
- en dépenses : 57 082 698,69 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 40 184 228,18 €
- en section d'investissement : 16 898 470,51 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élue ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, ou l'élue remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Affichée le: 14 AVR. 2022

Télétransmise au contrôle de légalité le : A Joinville-le-Pont le

13 AVR. 2022

20 AVR. 2022

